Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 159-2026 Point 4.9.10

Point 4.9.10 de l'ordre du jour
Bourse étudiante chaire Jean Rodhain

EXPOSE DES MOTIFS :

Subvention de la chaire Jean Rodhain pour une bourse d'études destinée à soutenir le projet d'études en Master d'un étudiant, dans le domaine de la solidarité **d'un montant total de 4 000 EUR**, soit 2 000 EUR par année universitaire (2025-2026 et 2026-2027)

La création d'une bourse de Master d'un montant de 4 000 euros s'inscrit pleinement dans la mission scientifique et pédagogique de la Chaire Rodhain, dont l'objectif est de promouvoir et de développer les recherches sur la solidarité dans le champ des sciences humaines et sociales. En soutenant un étudiant engagé dans un parcours de Master, cette initiative contribuerait à encourager une réflexion universitaire exigeante sur les enjeux contemporains de la solidarité, envisagée tant dans ses implications anthropologiques, sociales et éthiques.

Dans un contexte marqué par la précarité croissante d'un grand nombre d'étudiants, cette bourse constituerait également un soutien concret et ciblé à la poursuite d'études supérieures. Elle permettrait à un étudiant de consacrer des conditions de travail plus sereines à l'élaboration d'un mémoire de Master portant sur une problématique spécifique liée à la solidarité. Un tel accompagnement favoriserait non seulement la qualité scientifique du travail de recherche entrepris, mais pourrait aussi susciter, à plus long terme, une vocation académique conduisant éventuellement à des études doctorales.

Cette bourse aurait ainsi une double portée : d'une part, elle répondrait à une exigence de solidarité envers les étudiants engagés dans un cursus universitaire exigeant ; d'autre part, elle participerait activement au développement d'un champ de recherche encore insuffisamment exploré, pourtant essentiel pour penser les mutations contemporaines du lien social et des pratiques de solidarité. Une évaluation finale du dispositif permettrait d'apprécier la pertinence scientifique, pédagogique et institutionnelle du projet, afin d'envisager, le cas échéant, sa reconduction et son inscription durable parmi les actions structurantes de la Chaire Rodhain.

Modalités d'attribution de la bourse :
Les pièces demandées pour l'attribution sont:
– cv des candidats
- lettre de candidature
- projet de recherche du Master
–relevé de notes des études de licence
- mémoire de synthèse de recherche de la licence
- lettre de recommandation du directeur du mémoire de master

Tout étudiant détenteur d'une licence est éligible sous réserve d'avoir fourni les pièces demandées ci-dessus.
Les membres du comité de sélection : les enseignants chercheurs membres du jury de licence, responsables pédagogiques.

Validé conseil de faculté le 28/4/2025 et 13/10/2025

La CFVU du 30 juin a approuvé avec 28 voix pour, 4 abstentions et 1 « ne prend pas part au vote ».

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente Formation

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la bourse étudiante chaire Jean Rodhain.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :
- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2026

La Directrice générale des services

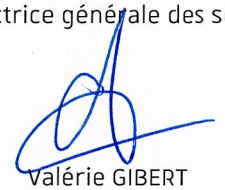

Valérie GIBERT